

Panneaux de particules bruts EN 312 P3 Milieu humide		épaisseurs mm	Px pour agencement - Milieu humide Px non structurels				
			Conformes à la norme NF EN 312 P3				
			6 à 13	>13 à 20	>20 à 25	>25 à 32	
Propriétés physiques	TOLÉRANCES						
	Épaisseur	EN 324-1	mm	+ / - 0,3			
	Longueur / Largeur	EN 324-1	mm	+ / - 5			
	Rectitude des rives	EN 324-2	mm/m	1,5			
	Équerrage	EN 324-2	mm/m	2			
	MASSE VOLUMIQUE + / - 10 %	EN 323	Kg/m ³	710	690	675	665
	VARIATIONS DIMENSIONNELLES						
	Sens long / Travers	EN 318	%	0,3			
	Épaisseur	EN 318	%	6			
	Humidité départ usine	EN 322	%	9 + / - 4			
Gonflement après immersion 24 h.	EN 317	%	≤ 10		≤ 13		
			M 4 pour épaisseurs inférieures à 18 mm , M 3 pour épaisseurs égales ou supérieures à 18 mm				
			Selon l'annexe 21 de l'arrêté ministériel du 30 juin 1983 intitulé : Classification des matériaux de construction et d'aménagement selon leur réaction au feu et définition des méthodes d'essais				
	Vitesse de combustion		mm/mn	e < 16 = 0,8 - e => 16 = 0,7			
	Pouvoir calorifique		kcal/kg	4000			
	Conductivité thermique λ	Règles ThK77	W/m°C	0,17	0,14		
	TENEUR EN FORMALDÉHYDE	EN 120	mg/100g	E1 (< 8mg/100g)			
Caractéristiques mécaniques	RÉSISTANCE A LA FLEXION						
	Longitudinal / Transversal	EN 310	N/mm ²	15	14	12	11
	TRACTION PERPENDICULAIRE						
	A l'état initial	EN 319	N/mm ²	0,45	0,05	0,40	0,35
	Après essai cyclique V 313	EN 321-319	N/mm ²	0,15	0,13	0,12	0,11
Après essai à l'eau bouillante V 100	EN 1087-1	N/mm ²	0,09	0,08	0,07	0,07	
MODULE D'ÉLASTICITÉ							
Longitudinal / Transversal	EN 310	N/mm ²	2050	1950	1850	1700	
TENUE DES VIS (sur panneau 19 mm)							
	Parement	daN					
	Chant	daN					

Avertissement :

Les renseignements contenus dans la présente fiche technique, sont donnés en toute bonne foi dans l'état actuel de nos connaissances. Ils n'engagent en rien la responsabilité de la société Kronofrance qui se réserve le droit de les modifier sans préavis en fonction de l'évolution des matériaux, des méthodes de calcul ou de mise en œuvre et de la réglementation.